

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
245^{EME} REUNION
15 OCTOBRE 2010
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/MIN/1(CCLXLV)

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION
SUR LA SITUATION EN SOMALIE

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION
SUR LA SITUATION EN SOMALIE

I. INTRODUCTION

1. Lors de sa 214^{ème} réunion tenue le 8 janvier 2010, le Conseil a examiné la situation en Somalie sur la base du rapport que je lui ai soumis [PSC/ PR/2/(CCXIV)]. A cette occasion, le Conseil a, entre autres, décidé de renouveler le mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour une nouvelle période de 12 mois, à compter du 17 janvier 2010, et a demandé aux Conseil de sécurité des Nations unies de soutenir cette décision. Le 28 janvier 2010, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1910 (2010), par laquelle il a autorisé les Etats membres de l'UA à maintenir l'AMISOM jusqu'au 31 janvier 2011, et a, en outre, donné autorisation à la Mission de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'acquitter de son mandat actuel comme indiqué au paragraphe 9 de la résolution 1772(2007) du 20 août 2007.

2. Depuis lors, le Conseil s'est réuni à trois reprises pour examiner la situation en Somalie (217^{ème}, 239^{ème} et 241^{ème} réunions, tenues respectivement les 25 février, 24 août et 23 septembre 2010). En particulier, lors de sa 241^{ème} réunion, le Conseil, après avoir pris note des efforts déployés par la Commission pour la mise en œuvre des décisions de la 15^{ème} session extraordinaire de l'Autorité intergouvernementale pour le Développement (IGAD) et de la 15^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenues respectivement à Addis Abéba le 5 juillet 2010 et à Kampala du 25 au 27 juillet 2010, a convenu de se réunir à nouveau pour examiner la situation sur la base d'un rapport qui sera présenté par le Président de la Commission, afin de lui permettre de prendre les décisions requises et de solliciter l'appui du Conseil de sécurité des Nations unies et celui de l'ensemble de la communauté internationale [PSC/PR/BR(CCXXXXI)].

3. Le présent rapport est soumis en application du communiqué de presse du Conseil du 23 septembre 2010. Il couvre les différents aspects de la situation en Somalie, ainsi que les efforts déployés par l'UA et la communauté internationale en appui au processus de paix et de réconciliation dans ce pays. Le rapport se conclut par des recommandations sur la marche à suivre.

II. SITUATION POLITIQUE

4. Depuis mon rapport sur la situation en Somalie présenté au Conseil en janvier 2010, le paysage politique dans le pays a connu d'importants développements. S'agissant des aspects positifs, il convient de relever que les Institutions fédérales de transition (TFIs) continuent d'opérer à partir de Mogadiscio, et qu'elles ont célébré le premier anniversaire de la prestation de serment du Président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed, le 29 janvier, et celui de la formation du Cabinet, dirigé par le Premier ministre Omar Abdirashid Sharmarke Ali, le 28 février 2010. Le Gouvernement fédéral de transition (TFG) a également été en mesure de préparer et de faire adopter un budget pour 2010. Il perçoit des recettes du port et de l'aéroport de Mogadiscio, et a rouvert *Radio Mogadiscio*, qui émet maintenant dans la région, ainsi que vers l'Europe et les Etats Unis.

5. Le TFG a également entrepris des efforts en direction des Somaliens restés en dehors du processus de paix, efforts qui ont notamment débouché sur la signature, le 15 mars 2010, au Siège de l'UA, à Addis Abéba, d'un Accord de coopération entre le TFG et Ahlu Sunna Wal Jama'a (ASWJ). L'Accord prévoit ce qui suit : (i) la fusion des forces du TFG et de celles de ASWJ, étant entendu que ce mouvement mettra ses troupes sous le commandement et le contrôle du TFG ; (ii) l'attribution de portefeuilles ministériels et de postes de responsabilité dans la fonction publique et dans les missions diplomatiques à Ahlu Sunna Wal Jama'a ; (iii) l'intégration des administrations locales déjà établies par TFG, selon le cas ; (iv) la formation d'un Conseil consultatif de chefs religieux pour servir de contrepoids à la doctrine radicale de al-Shabaab ; et (v) la création d'un organe chargé de surveiller la mise en œuvre de l'Accord, comprenant le Bureau politique des Nations unies pour la Somalie (UNPOS), l'UA et l'IGAD.

6. La 17^{ème} réunion du Groupe international de contact (GIC) sur la Somalie, tenue au Caire les 21 et 22 avril 2010 et à laquelle a pris part mon Représentant spécial pour la Somalie, l'Ambassadeur Boubacar Diarra, a salué cet Accord comme un important pas en avant, reconnaissant qu'il offre une base de référence possible pour la coopération future avec d'autres groupes, et a appelé le TFG à intensifier ses efforts en direction de tous ceux qui sont attachés à la cause de la paix et de la stabilité. La 15^{ème} session extraordinaire des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'IGAD s'est félicitée de la conclusion de cet Accord, a encouragé les parties à le mettre pleinement en œuvre, et a exhorté les TFIs à renforcer leur cohésion et unité au vu des défis énormes auxquels fait face Somalie. La session de la Conférence de l'Union tenue à Kampala a réitéré ce message.

7. Malgré ces évolutions positives, le processus politique a été fragilisé par des querelles récurrentes et intermittentes au sein des TFIs, caractérisées souvent par des désaccords entre le Président et le Premier ministre et, quelquefois, par des blocages au sein du Parlement fédéral de transition (TFP) sur la question de la confiance vis-à-vis du TFG. Ces querelles ont sérieusement érodé la cohésion des TFIs et gravement compromis leur capacité à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Charte fédérale de transition (TFC) et du processus de paix de Djibouti. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'avec la fin de la transition prévue le 20 août 2011, les TFIs ont moins d'un an pour s'acquitter des tâches prescrites par le TFC.

8. Le 15 septembre 2010, le Président s'est adressé au TFP, et a formulé un certain nombre de griefs contre le Premier ministre, griefs sur la base desquels, il a demandé un vote de confiance au Gouvernement. De manière plus spécifique, il a déclaré que :

- (i) le Gouvernement n'a pas été en mesure de fournir des services de base à la population et de payer les fonctionnaires et les soldats. Il a jugé ces défaillances inacceptables, compte tenu de la proximité de la fin de la période transitoire ;
- (ii) le projet de Constitution, préparé par la Commission constitutionnelle fédérale indépendante (IFCC), présentait des insuffisances tant sur le plan de la procédure que de la substance : du point de vue procédural, parce qu'après la signature de l'Accord de Djibouti, le 17 août 2008, l'IFCC a été élargie, mais avant de commencer leur travail, la moitié au moins des

nouveaux membres doivent être confirmés par le Parlement ou par décret présidentiel, ce qui n'a pas été le cas; sur le fond, parce que le Président savait de source sûre que des non-Somaliens ont interféré dans le processus et que celui-ci a été mené en violation des procédures prévues à cet effet.

9. Le 21 septembre 2010, le Premier ministre Sharmarke a décidé de démissionner de son poste. Le Président a ensuite nommé Abdiwalid Elmi Gonjeh, vice-Premier Ministre et Ministre de l'Energie et du Pétrole, comme Premier ministre par intérim, en attendant la désignation et l'approbation par le Parlement d'un nouveau titulaire pour la fonction.

10. La démission du Premier ministre Sharmarke n'était pas une surprise, étant donné les relations notoirement acrimonieuses entre lui et le Président. Les représentants de l'UNPOS, de l'IGAD et de l'AMISOM étaient d'avis que, dans l'idéal, et dans le souci d'afficher une certaine unité vis-à-vis de l'opinion publique, les dirigeants actuels des TFIs devaient rester en poste jusqu'à la fin de la période transitoire, en août 2011. Cette proposition fut catégoriquement rejetée par le Président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed, lorsqu'elle lui fut soumise à l'occasion d'une mission conjointe à Mogadiscio, le 9 septembre 2010. Il était alors devenu évident que le Président était déterminé à se séparer du Premier ministre Sharmarke.

11. Dans un communiqué publié le 22 septembre 2010, je me suis félicité de la décision désintéressée prise par le Premier ministre Sharmarke d'abandonner son poste dans le souci de rétablir l'harmonie au sein des TFIs. J'ai exhorté les dirigeants du TFG à saisir cette occasion pour recentrer leurs efforts sur les missions de la transition, telles que prévues par la Charte fédérale de transition et le processus de Djibouti. Dans son communiqué de presse du 23 septembre, le Conseil a exhorté le Président du TFG à nommer rapidement un nouveau Premier ministre, afin de permettre la formation d'un nouveau Gouvernement, et a encouragé les dirigeants somaliens à œuvrer sans relâche en faveur de la cohésion et de l'unité des TFIs.

12. Le mini-Sommet sur la Somalie, convoqué à New York, le 23 septembre 2010, par le Secrétaire général des Nations unies, M. Ban Ki-moon, a souligné la nécessité pour les TFIs de consolider davantage leur unité et cohésion interne, en vue de mieux faire face à la menace que constituent les attaques de plus en plus fréquentes menées par al Shabaab et d'autres groupes extrémistes. Le Sommet a lancé un appel aux dirigeants des TFIs pour qu'ils parachèvent les tâches pendantes de la transition avant août 2011, en particulier le processus d'élaboration de la Constitution qui devrait inclure une large consultation à l'intérieur de la Somalie et avec la diaspora.

13. Le développement le plus préoccupant survenu à la suite de la réunion de New York sur la Somalie a été l'annonce faite par ASWJ, le 25 septembre 2010, de sa décision de cesser, avec effet immédiat, son partenariat avec le TFG, au motif que celui-ci n'a honoré ni la lettre ni l'esprit des engagements pris au titre de l'Accord d'Addis Abéba du 15 mars 2010. Il reste encore à apprécier la totalité des implications de cette évolution regrettable, en particulier sur la lutte contre al-Shabab, à la fois à Mogadiscio et dans la région centrale. Il est impératif d'entreprendre une action diplomatique au plus haut niveau pour préserver l'alliance entre le TFG et ASWJ.

14. Le 28 septembre 2010, le Groupe international de contact sur la Somalie a tenu sa 18^{ème} réunion à Madrid, en Espagne, avec la participation du Président Sheikh Ahmed. L'UA était représentée à cette réunion par mon Représentant spécial pour la Somalie. Le Groupe a pris note avec satisfaction de la fin, grâce une démarche consensuelle, des dissensions au sein des TFIs. Il a exhorté les dirigeants somaliens à rester unis et concentrés sur les efforts à déployer pour relever les défis cruciaux à venir. Le Groupe a formulé nombre de recommandations relatives, entre autres, à la gestion du reste de la période de transition, au parachèvement des tâches liées à la transition, au rassemblement et à la réconciliation, à la réforme du secteur de la sécurité, au développement institutionnel, ainsi qu'à l'assistance humanitaire et à la protection des civils.

15. Aussi bien à la réunion de New York qu'à celle de Madrid, il a été observé que les acquis enregistrés dans les domaines politique et sécuritaire ne seront durables que s'ils sont soutenus par des efforts de reconstruction dans le pays pour assurer la stabilité à long terme. A cet égard, il convient de relever la Conférence sur le développement et la reconstruction de la Somalie qui a eu lieu à Istanbul, en Turquie, en mai 2010, à l'initiative des Nations unies et du Gouvernement turc. J'ai assisté à la Conférence, accompagné de mon Représentant spécial pour la Somalie. L'objectif principal de la Conférence était d'aider la Somalie à passer du statut «d'Etat failli à celui d'Etat fragile», en explorant les possibilités de partenariats public - privé pour des investissements rapides et visibles et la réhabilitation des infrastructures, afin de renforcer l'économie somalienne par la création d'emplois et la génération de revenus. La Déclaration d'Istanbul, adoptée à la fin de la Conférence, a identifié six domaines prioritaires d'intervention en Somalie, notamment les télécommunications, les infrastructures de transport, les banques et les transferts de fonds, l'élevage, la pêche et les sources alternatives d'énergie. Un groupe de travail, co-présidé par la Turquie et la Banque islamique de développement, a été créé pour assurer le suivi de la mise en œuvre des résultats de la Conférence d'Istanbul.

16. Tout au long de la période sous examen, la Commission, aussi bien à mon niveau qu'à celui du Commissaire à la Paix et à la Sécurité, a maintenu des contacts étroits avec les parties prenantes somaliennes. Le 25 janvier 2010, le Commissaire à la Paix et à la Sécurité s'est rendu à Mogadiscio, où il s'est entretenu avec le Président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed. Les responsables de l'AMISOM ont eu des réunions régulières avec les dirigeants somaliens, tant à Nairobi qu'à Mogadiscio, avec des visites régulières sur place du Représentant spécial et de son adjoint. En vue de renforcer son appui au processus de paix et de réconciliation, la Commission ne ménage aucun effort pour la relocalisation des composantes civile et de police de l'AMISOM à Mogadiscio, à compter de la fin du mois d'octobre. Des mesures sont entrain d'être prises pour finaliser les dispositions nécessaires relatives à la sécurité (le Bureau des Nations unies d'appui à l'AMISOM – UNSOA a indiqué que les bâtiments préfabriqués disponibles pour le moment ne répondent pas aux normes d'opération minimales des Nations unies, ce qui pourrait exposer le personnel devant les occuper à des risques et aléas, et des dispositions doivent être prises pour que les troupes de l'AMISOM fournissent des escortes pour tout mouvement à l'extérieur des bases militaires de la Mission) et aux aspects administratifs et financiers (assurance vie et accident, paiement de primes de risque, etc.). J'ai également l'intention d'assurer une interaction plus régulière entre la Commission et le Somaliland, dans la mesure où la paix et la stabilité dans cette région sont cruciales pour les efforts globaux visant à stabiliser la

Somalie dans son ensemble. De façon significative, l'UNPOS prévoit d'établir une « présence légère » à Mogadiscio et le déploiement d'une présence internationale permanente à Hargeisa et à Garoowe, pour renforcer son engagement avec les autorités du Somaliland et celles du Puntland

17. En outre, l'UA, à travers l'AMISOM, s'est employée à renforcer ses relations de travail avec le Facilitateur de l'IGAD pour la Somalie, l'Honorable Kipruto Arap Kirwa, et le Représentant spécial des Nations unies, Augustine P. Mahiga. Le 27 avril 2010, l'AMISOM, l'UNPOS et l'IGAD ont signé un Protocole d'Accord visant à permettre une approche harmonisée et orientée vers l'action de la situation en Somalie, ainsi qu'à mieux soutenir le processus de paix et de réconciliation dans ce pays. Des mesures pratiques sont en train d'être prises pour la mise en œuvre des dispositions de ce Protocole d'Accord. Je voudrais saisir cette opportunité pour me féliciter de la nomination de M. Mahiga comme Représentant spécial des Nations unies pour la Somalie et lui exprimer la profonde appréciation de l'UA pour son approche volontariste de la situation, son engagement et sa collaboration étroite avec l'UA et la région. Je rends hommage à l'ancien Représentant spécial, M. Ahmedou Ould Abdallah, pour sa précieuse contribution à la recherche de la paix en Somalie.

18. Le Conseil se souviendra que, lors de sa session de Kampala, la Conférence, sur la base des recommandations du Sommet de l'IGAD, m'a demandé de nommer une haute personnalité, en vue de mobiliser un soutien accru pour les efforts visant à promouvoir la paix et la réconciliation en Somalie et de susciter une plus grande attention de la part de la communauté internationale. Lors de ses 239^{ème} et 241^{ème} réunions, le Conseil a souligné la nécessité d'accélérer ce processus. Le 8 octobre 2010, j'ai nommé l'ancien Président du Ghana, M. Jerry John Rawlings, comme Haut Représentant de l'UA pour la Somalie. L'ancien Président Rawlings entreprendra un travail de plaidoyer pour mobiliser le continent et le reste de la communauté internationale afin qu'ils assument leurs responsabilités et contribuent plus activement à la quête de la paix, de la sécurité et de la réconciliation en Somalie. A cet égard, il travaillera en étroite coordination avec les pays de la région, les Nations unies, y compris le Conseil de sécurité et ses membres, l'Union européenne, la Ligue des Etats arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux de l'UA. J'exhorte les parties somaliennes à apporter leur entière coopération à M. Rawlings, et appelle les partenaires de l'UA à le soutenir pleinement dans l'accomplissement de sa mission.

19. Lors de la célébration de la Journée internationale de la paix, le 21 septembre 2010, qui a marqué le point culminant de l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique, proclamée par la Session spéciale sur l'examen et le règlement des conflits en Afrique, tenue à Tripoli, le 31 août 2009, l'AMISOM a mené une série d'activités à Nairobi et à Mogadiscio, en partenariat avec l'UNPOS et l'IGAD. Les activités organisées à Nairobi ont consisté en un exposé sur le thème : « Le conflit en Somalie : défis et perspectives » et en l'observation d'une minute de silence à la mémoire des soldats de l'AMISOM qui ont perdu la vie dans l'exercice du mandat de la Mission. A Mogadiscio, au cours d'une cérémonie officielle organisée en présence de Ministres du TFG, du Maire de la ville, ainsi que d'associations de femmes et de jeunes, le Ministre de l'Information, Abdirahman Omar Osman, a exprimé sa gratitude à l'UA, à l'IGAD, aux Nations unies et aux autres partenaires internationaux pour leur soutien multiforme à la cause de la paix, de la stabilité et de la

réconciliation en Somalie. Après la cérémonie, le Représentant spécial adjoint pour la Somalie a remis quatorze conteneurs de médicaments, d'équipements médicaux, de vêtements et autres produits de première nécessité, fournis par une organisation caritative américaine, au TFG, à travers le Ministre en charge des Affaires humanitaires et de la Réinstallation et du Maire de Mogadiscio, pour distribution aux hôpitaux, aux personnes déplacées et autres civils somaliens dans le besoin.

III. SITUATION SÉCURITAIRE

20. Dans l'ensemble, la situation sécuritaire en Somalie reste très précaire et dangereuse. Les groupes d'opposition armés (AOGs), dirigés par al-Shabaab et Hizbul Islam, ont poursuivi sans relâche leurs attaques contre le TFG, la population somalienne et l'AMISOM. De façon presque quotidienne, ces groupes, qui épousent des idéologies extrémistes et ont, dans le cas d'al-Shabaab, ouvertement fait allégeance à al-Qaïda, commettent des actes odieux, faisant usages d'engins explosifs improvisés (IED) placés sur les routes, d'assassinats ciblés et d'attentats-suicides, ainsi que de bombardements aveugles au mortier. Les attaques persistantes au mortier par al-Shabaab et Hizbul Islam contre les positions du TFG et de l'AMISOM dans la ville et les zones environnantes sont à l'origine d'importantes pertes civiles. Des affrontements sporadiques entre forces pro-TFG découlant de rivalités claniques ont également été signalés, causant des pertes civiles. Des rapports font état d'aéronefs entrant et quittant la Somalie, qui transportent des combattants étrangers, des armes, des munitions et autres produits essentiels pour les groupes d'insurgés, en utilisant les pistes d'atterrissage situées dans les parties de Mogadiscio contrôlées par les insurgés.

21. Les attentats suicides se sont poursuivis sans relâche au cours de la période sous examen, contribuant largement au climat de peur qui règne dans la capitale. Depuis mon dernier rapport au Conseil, les forces de l'AMISOM ont enregistré un total de sept (7) incidents impliquant des véhicules équipés d'engins explosifs improvisés (VBIED) et des engins personnels explosifs improvisés (PBIED).

22. Le 24 août 2010, trois hommes armés appartenant à al Shabaab, déguisés en soldats du TFG, ont lancé un assaut sur l'hôtel Muna, proche de « Villa Somalia », le palais présidentiel. Environ 60 membres du TFG, du Parlement et des hommes d'affaires locaux se trouvaient dans l'hôtel au moment de l'attaque. Trente et une (31) personnes, dont quatre députés, ont été tuées. Par ailleurs, le 9 septembre 2010, une attaque VBIED et PBIED a été menée contre l'aéroport international de Mogadiscio (MIA). Cette attaque a eu lieu peu de temps après la réunion que mon Représentant spécial, ainsi que le Représentant spécial des Nations unies et le Facilitateur de l'IGAD, venaient de conclure avec le Président du TFG dans le salon de l'aéroport. Le 20 septembre, un membre d'al Shabab s'est fait exploser aux portes du palais présidentiel, à Mogadiscio, blessant deux soldats. Les dirigeants d'al-Shabaab ont revendiqué ces attaques, ainsi que les autres attentats-suicides.

23. En dehors de Mogadiscio, les combats entre al-Shabaab et ASWJ dans la région centrale se sont poursuivis, sans pour autant occasionner un changement important en terme de contrôle de territoire. Al Shabaab maintient la pression sur les petits villages entourant la ville de Dhusamareb, un bastion d'ASWJ, avec un succès limité cependant. Pendant ce temps, les dirigeants du TFG dans la région de Hiiran ont juré de reprendre à al

Shabaab le contrôle de toute la région du Moyen-Shabelle. La probabilité d'affrontements entre ASWJ et al Shabaab à Dhusamareb reste élevée. En outre, certaines régions du Galmudug restent vulnérables à la présence d'al Shabaab à El-Dheere et de Hizbul Islam à Haradhere.

24. Des affrontements sporadiques entre combattants d'al-Shabaab et de Hizbul Islam ont continué dans le Bas-Juba et le Shabelle Inférieur, les combattants d'al Shabaab ayant préservé leur avantage. Il apparaît de plus en plus qu'al Shabaab envisage de prendre le contrôle d'Afgoye, afin de consolider son emprise sur les régions frontalières.

25. La situation au Somaliland est restée stable, même si des incidents mineurs ont été signalés avant les élections présidentielles tenues en juin. Toutefois, il a été fait état d'affrontements isolés dans la région disputée de Sool et Sanaag, en particulier dans la zone frontalière de Buuhoodle, entre un groupe connu sous le nom de milice de Sool, Sanaag et Cayn (SCC) et les troupes du Somaliland. La SCC cherche à créer une région autonome distincte. Le Président du Somaliland, Ahmed Mohamed Silaanyo, a créé un comité consultatif chargé d'étudier la situation et de trouver une solution pacifique aux conflits en cours dans le Sool et le Sanaag. Le Comité, dirigé par le Ministre de l'Intérieur Mohamed Abdi Gaboose, comprend huit membres représentant les différentes régions du Somaliland.

26. Au Puntland, il y a de sérieuses craintes que les montagnes reculées de Galgala Hills deviennent une cachette idéale pour les contingents de djihadistes étrangers hébergés par al Shabaab. Cheikh Mohamed Said Atom, un seigneur de la guerre qui opère à partir de cette région du Puntland et qui a été identifié par le Conseil de sécurité des Nations unies comme violant de l'embargo sur les armes, est considéré comme un des principaux pourvoyeurs d'armes aux insurgés d'al Shabaab.

27. Récemment, des rapports ont fait état de divisions croissantes au sein des groupes d'opposition armés. En particulier, les tentatives de Sheikh Hassan Dahir Aweys, le chef du Hizbul Islam, d'unir ses forces avec celles d'al Shabaab ont échoué, en raison de l'insistance des dirigeants de ce dernier groupe à n'accueillir Sheikh Aweys qu'en qualité de membre du Conseil de la Shura d'al Shabaab, qui fait valoir sa supériorité militaire et financière. Il a également été fait état de divisions internes au sein d'al Shabaab à la suite de la décision de Cheikh Muktar Robow de retirer les combattants du clan Rahanweyn de Mogadiscio, au motif qu'ils ont été maltraités par le dirigeant al Shabaab, Ahmed Abdi Godane.

28. En outre, certaines sources non confirmées indiquent que Sheikh Hassan Dahir Aweys, chef de Hizbul Islam, et Sheikh Muktar Robow (Abu Mansur), un des dirigeants influents d'al Shabaab, ont convenu d'unir leurs forces et de créer un nouveau groupe appelé Force de résistance Al-Islamiyah dont l'objectif serait de renverser le TFG et d'affronter les combattants d'al Shabaab fidèles à Amir Godane Abdi. La création de cette nouvelle entité, qui devrait être dirigée par ces deux personnalités influentes, donnera probablement lieu à des luttes internes au sein de l'opposition islamiste, en même temps qu'elle pourrait créer des opportunités de dialogue avec le TFG.

29. La période sous examen a également été marquée par les attentats terroristes survenus à Kampala, le 11 juillet 2010, et dont la responsabilité a été revendiquée par al-Shabab. Soixante dix-neuf (79) civils innocents ont été tués à cette occasion. Lors de sa

session de Kampala, la Conférence de l'Union a fermement condamné ces ignobles attentats terroristes et a appelé les Etats membres et l'ensemble de la communauté internationale à isoler et à prendre les mesures nécessaires contre les individus, entités et Etats impliqués dans des actes terroristes et dont l'action vise à saper le processus de paix et de réconciliation en Somalie, la stabilité régionale et la sécurité internationale. Les attentats à la bombe survenus à Kampala sont la preuve, s'il en était besoin, de la dimension régionale et internationale prise par la situation sécuritaire actuelle en Somalie, en particulier de la capacité des groupes extrémistes à étendre la terreur à d'autres parties de la région et au-delà.

IV. SITUATION HUMANITAIRE ET DES DROITS HUMAINS

30. La situation humanitaire à Mogadiscio et dans d'autres parties de la Somalie continue de se dégrader, dans un contexte marqué par la poursuite des combats entre différents groupes armés. Des milliers de civils sont directement affectés par la violence, qui provoque un nombre croissant de victimes et place la population dans une situation d'extrême précarité. Selon les agences humanitaires, 31 000 personnes ont été déplacées en août 2010 contre 32 000 en juillet. Près de 28 500 civils à Mogadiscio ont été déplacés depuis juillet 2010 ; 18 900 ont quitté la ville et 9 600 autres se sont réfugiés dans des districts de la ville relativement plus calmes. Depuis le début de l'année, l'on compte 200 000 personnes déplacés sur l'ensemble du pays. En juin 2010, 3,2 millions de personnes (soit 43% de la population de la Somalie) avaient besoin d'une aide humanitaire. Ce chiffre comprend 1,4 million de déplacées internes. Dans ce contexte, je suis préoccupé par la baisse du financement disponible pour la Procédure d'appel consolidé pour la Somalie. Au mois de juin 2010, 338,8 millions de dollars américains (représentant 56% des fonds requis) avaient été mobilisés, soit un déficit de 262,3 millions par rapport aux besoins identifiés.

31. L'accès reste extrêmement limité pour les agences humanitaires, en raison de l'insécurité ambiante, des actes d'intimidation et de harcèlement, ainsi que des attaques perpétrées par les groupes armés, en particulier al Shabab and Hizbul Islam. En plus de l'imposition d'amendes aux agences humanitaires, ces groupes s'attaquent également aux convois et aux centres de stockage des ONG, perturbant ainsi la distribution de l'aide. De fait, certaines organisations ont suspendu leurs opérations. Aussi bien le mini-Sommet de New York que la réunion du GIC à Madrid ont exprimé leur grande préoccupation face à la situation humanitaire qui prévaut en Somalie, ainsi que face aux restrictions en termes d'accès et à la réduction des financements disponibles. Ils ont condamné les attaques contre les travailleurs humanitaires, y compris la décision prise, le 16 septembre 2010, par al Shabaab d'expulser des organisations humanitaires de Somalie.

32. La communauté humanitaire continue d'exprimer sa préoccupation face au nombre élevé de victimes civiles des combats à Mogadiscio entre les insurgés et les forces du TFG. Certaines organisations humanitaires et de défense des droits humains ont accusé l'AMISOM de bombarder indistinctement des zones de Mogadiscio peuplées de civils, en réponse aux attaques des insurgés al Shabaab qui opèrent à partir de ces quartiers. A cet égard, j'ai, notamment, reçu des communications d'*Amnesty International* et de *Human Rights Watch*. Je voudrais souligner que l'AMISOM fait tout son possible pour minimiser les pertes civiles, dont la plupart surviennent à la suite d'obus de mortier tirés par les groupes d'opposition armés qui opèrent à partir de zones résidentielles et utilisent des civils

innocents comme bouclier humain. Cette position a été réitérée par mon Représentant spécial pour la Somalie, lors de la réunion du Conseil des droits de l'Homme tenue à Genève, le 29 septembre 2010.

33. Ces accusations, alimentées par la machine de propagande d'al-Shabaab, ont néanmoins le potentiel d'affecter la crédibilité de la Mission aux yeux des Somaliens. Aussi l'AMISOM a-t-elle commencé, y compris avec le soutien de l'UNSOA et d'autres partenaires, à développer une stratégie de communication volontariste et globale pour faire face à ce problème. Parmi les mesures déjà prises, l'AMISOM et l'Equipe pays des Nations unies (UNCT) ont convenu d'établir un groupe de travail pour partager des informations sur la question des victimes civiles et répondre de façon concrète aux diverses préoccupations qui sont soulevées. En outre, la Commission se propose d'intégrer dans les activités de l'AMISOM le projet de directives pour la protection des civils élaborées à la suite du Symposium de l'UA, qui s'est tenu à Addis Abéba, en mars 2010, avec le soutien du Gouvernement australien et du Centre d'Excellence Asie-Pacifique sur les relations civilo-militaires.

34. A Mogadiscio, l'AMISOM a continué, dans les limites de ses capacités, à fournir une aide humanitaire aux populations civiles nécessiteuses se trouvant dans sa zone d'opération. Les hôpitaux de campagne, qui sont conçus pour répondre aux besoins des troupes, ont étendu leurs services à la population, fournissant des services médicaux à environ 3 000 patients par semaine. L'AMISOM fournit également plus de 60 000 litres d'eau potable par jour à des centaines de familles à Mogadiscio.

35. La situation des droits humains en Somalie est inacceptable. Les Somaliens continuent de subir des privations dans divers domaines, et leurs droits fondamentaux sont constamment menacés par le conflit en cours. L'impunité avec laquelle les groupes d'opposition armés continuent de violer les droits humains constitue une source particulière de préoccupation, y compris les exécutions arbitraires et illégales (par lapidation et décapitation) ; le viol ; la torture ; les enlèvements et disparitions ; les mauvais traitements et les punitions (flagellation publique) ; les déplacements forcés de civils ; les attaques contre les journalistes, ce qui induit une forte autocensure des organes de presse pour éviter des représailles, les travailleurs humanitaires, les responsables de la société civile et les activistes des droits de l'homme ; l'enrôlement d'enfants dans des opérations militaires, en plus de leur utilisation pour placer des bombes et autres engins explosifs sur le bord des routes et commettre des assassinats contre une récompense financière.

36. Au cours de ces dernières années, la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) a adopté plusieurs résolutions sur la situation en Somalie, en particulier les attaques contre les populations civiles, y compris les femmes et les enfants, et la destruction délibérée de biens. Lors de sa 4^{ème} session extraordinaire tenue à Banjul du 17 au 23 février 2008, la Commission a décidé de dépêcher une mission d'enquête en Somalie pour mener des investigations sur les violations des droits de l'Homme. J'exhorte le TFG à répondre positivement à cette requête, afin que la mission puisse avoir lieu le plus rapidement possible.

V. PIRATERIE ET AUTRES QUESTIONS CONNEXES

37. Pendant la période sous examen, la Commission a continué de suivre les efforts déployés dans la lutte contre la piraterie au large des côtes de la Somalie. Il convient de rappeler qu'au cours de ces dernières années, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté plusieurs résolutions sur ce sujet. Le 27 avril 2010, il a adopté la résolution 1918 (2010), qui, entre autres, a appelé tous les Etats à criminaliser la piraterie en vertu de leur droit interne et à envisager favorablement la poursuite et la condamnation des personnes suspectées d'être des pirates appréhendées au large des côtes de la Somalie.

38. Dans le cadre du suivi de cette résolution, le Secrétaire général a présenté, le 26 juillet 2010, un rapport sur les options possibles pour poursuivre et condamner les personnes responsables d'actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie. Le rapport a identifié sept options, allant de l'amélioration de l'assistance des Nations unies pour renforcer les capacités des Etats de la région à la création d'un tribunal international par le Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations unies, en passant par nombre de formules intermédiaires. Depuis lors, le Secrétaire général a nommé M. Jack Lang, ancien Ministre français, comme Envoyé spécial sur les aspects juridiques relatifs à la piraterie au large des côtes de la Somalie. J'attends avec intérêt d'échanger avec M. Lang sur les voies et moyens par lesquels la Commission pourrait soutenir ses efforts.

39. Des mesures ont également été prises au niveau opérationnel pour lutter plus efficacement contre la piraterie au large des côtes de la Somalie. En janvier 2010, les Nations unies et l'Organisation maritime internationale (OMI) ont fourni un appui pour la mise en place d'un Mécanisme somalien de coordination technique de la lutte contre la piraterie, qui réunit des représentants du TFG, des régions du Puntland et du Somaliland, ainsi que des Nations unies, aux fins de faciliter l'échange d'informations et la coordination entre les parties prenantes somaliennes. Il convient également de mentionner l'action du Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes de la Somalie (CGPCS), créé en janvier 2009 en application de la résolution 1851 (2008) du Conseil de sécurité des Nations unies, et le Code de conduite de Djibouti concernant la répression de la piraterie et des vols à main armée contre des navires à l'Ouest de l'Océan Indien et dans le Golfe d'Aden, adopté en janvier 2009, sous l'égide de l'OMI. Un Fonds international d'affectation spéciale pour soutenir les initiatives des Etats dans la lutte contre la piraterie au large des côtes de la Somalie a également été créé en janvier 2010. Depuis sa création, ce Fonds a reçu environ 3 millions de dollars, fournissant des financements pour des activités liées à la poursuite et à la détention de pirates en Somalie et dans d'autres pays de la région.

40. En outre, dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, un certain nombre de pays et d'organisations mènent des patrouilles navales, contribuant ainsi à la réduction du taux de réussite des actes de piraterie. Entre autres, il convient de mentionner l'opération conduite par l'OTAN, « Bouclier de l'Océan » (qui, en plus des opérations anti-piraterie menées en mer dans la zone, offre des formations aux pays qui le souhaitent pour leur permettre de développer leurs propres capacités de lutte contre la piraterie), la Force navale de l'Union européenne (NAVFOR) Somalie - Opération « Atalanta » (qui assure la protection des navires du Programme alimentaire mondial délivrant de l'aide alimentaire

aux personnes déplacées en Somalie et conduit nombre d'autres activités contre la piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes) et la Coalition des forces maritimes. L'opération de l'OTAN et celle d'Atalanta ont toutes les deux été prolongées jusqu'en décembre 2012.

41. Au cours de la période sous examen, la Commission a pris part à nombre de réunions convoquées dans le contexte de la lutte contre la piraterie. A cet égard, il convient de mentionner la réunion informelle sur la piraterie maritime internationale organisée par l'Assemblée générale le 14 mai 2010, les deux Conférences ministérielles régionales sur la piraterie, qui se sont tenues le 21 mai et le 7 octobre 2010, respectivement aux Seychelles et à Maurice, et la 5^{ème} réunion régionale de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, tenue à Mahé, aux Seychelles, les 14 et 15 juillet 2010, qui a discuté de la question de la piraterie.

42. La Commission a saisi l'occasion de sa participation à ces réunions pour attirer l'attention sur les dispositions pertinentes du Plan d'action de Tripoli du 31 août 2009. Il convient de rappeler que dans le Plan d'action, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont recommandé la convocation d'une conférence pour discuter de l'adoption d'une convention internationale sur le phénomène de la piraterie maritime et ses causes sous-jacentes. En particulier, la Commission a souligné que la piraterie est un symptôme des défis plus larges à la paix et à la sécurité auxquels la Somalie est confrontée. Aussi, tout effort de lutte contre la piraterie qui ne prendrait pas en compte cette donnée ne saurait produire les résultats escomptés. En effet, la piraterie en Somalie doit être replacée dans le contexte de l'effondrement de l'Etat somalien dans les années 1990 et de l'anarchie qui s'en est suivie, qui ont conduit au développement de la pêche illicite par des navires étrangers et au déversement de déchets toxiques au large des côtes de la Somalie. Les premiers actes de piraterie en Somalie ont été directement liés à des tentatives par les pêcheurs locaux de protéger leurs moyens de subsistance. Le Département pour le Développement international (DFID) du Royaume Uni a signalé qu'au cours de la période 2003-2004, la Somalie avait perdu environ 100 millions de dollars de recettes du fait des activités de pêche illégale de thon et de crevettes conduites par des chalutiers étrangers dans sa Zone économique exclusive. Environ 700 navires étrangers étaient, en 2005, engagés dans des activités de pêche sans licence dans les eaux somaliennes, selon le profil pays sur la pêche en Somalie compilé par la FAO.

43. En conséquence, et comme l'a souligné l'Atelier sur la sécurité et la sûreté maritimes tenue à Addis Abéba les 4 et 5 avril 2010, la communauté internationale devrait promouvoir une approche globale du fléau de la piraterie. Une telle approche devrait être informée par une bonne compréhension de ce phénomène et du contexte dans lequel il se déroule, et impliquer tout à la fois des mesures de sécurité en mer et des initiatives sur la terre ferme, à savoir l'amélioration des structures de gouvernance, le développement de l'emploi pour les jeunes, ainsi que d'activités génératrices de revenus, et la protection des moyens de subsistance des populations côtières. Cette position a été réitérée à la fois par la 15^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union et la 242^{ème} réunion du Conseil, cette dernière ayant appelé le Conseil de sécurité des Nations unies à promouvoir une approche holistique de la question de la piraterie au large des côtes de la Somalie. Je suis heureux de noter qu'il existe maintenant une plus grande prise de conscience de la nécessité d'articuler

une approche plus globale de la piraterie, comme le montrent les conclusions du mini-Sommet de New York et de la réunion du Groupe de contact sur la Somalie, tenue à Madrid.

VI. DEPLOIEMENT ET OPERATIONS DE L'AMISOM

44. Depuis mon dernier rapport au Conseil, les forces de l'AMISOM sont passées à 7 200 hommes, soit 8 bataillons: 3 du Burundi et 5 de l'Ouganda. A la suite de la décision du Sommet de l'IGAD, telle qu'entérinée par la Conférence de l'Union à Kampala, en juillet, l'Ouganda a déployé un bataillon additionnel et une unité de soutien, soit 1 000 hommes au total. Le Cameroun, le Ghana, le Mali, le Sénégal et la Zambie ont chacun déployé un officier militaire au quartier général de la Force. Le Burundi s'est engagé à fournir un quatrième bataillon, dont le déploiement aura lieu dès que les équipements lourds et légers requis auront été mis à disposition par les partenaires de l'UA.

45. Des efforts sont en cours pour la génération de troupes additionnelles. Au cours du mois de septembre 2010, la Guinée, dans le prolongement de l'annonce du déploiement d'un bataillon, a dépêché une équipe technique à Addis Abéba et à Nairobi, ainsi qu'à Mogadiscio pour une mission de reconnaissance. J'ai également poursuivi mes consultations avec un certain nombre d'Etats membres, afin de les encourager à contribuer et à déployer des troupes et autres personnels pour l'AMISOM. Il me plaît d'informer le Conseil que l'Angola vient juste de confirmer à la Commission sa disposition à contribuer aux efforts en cours en Somalie, à travers la formation des forces de police somaliennes.

46. Sur le terrain, les forces de l'AMISOM ont consolidé et étendu leurs aires de contrôle à Mogadiscio. L'AMISOM a récemment établi douze (12) nouvelles positions dans les districts de Shingani, Shibus, Bondhere, Abdi Aziz, Howl Wadag, Hodan and Darkenley. Ces nouvelles positions ont permis aux forces de l'AMISOM de consolider leurs lignes de défense et de couper les voies de ravitaillement des insurgés. Dans la capitale, sur un total de 16 districts, le TFG en contrôle 7, les insurgés 4, alors que les 5 autres font l'objet d'affrontements.

47. L'AMISOM et d'autres membres de la communauté internationale, en appui aux priorités définies par le TFG, continuent d'aider à la reconstitution des forces de sécurité somaliennes et à la coordination des efforts déployés dans ce sens à travers le Comité conjoint de sécurité (JSC), qui comprend les représentants du TFG, de l'AMISOM, des Nations unies, de l'IGAD, de la Ligue des Etats arabes et d'autres partenaires internationaux. A cet égard, l'AMISOM assure aussi bien la formation que le soutien opérationnel aux forces du TFG, en vue de renforcer leur effectivité et leur permettre d'assumer la responsabilité principale dans la promotion de la sécurité en Somalie. A ce jour, l'AMISOM a dispensé une formation initiale et de réintégration à 3 000 recrues. Les cours de formation portent sur des missions *spécifiques, l'emploi d'équipements et d'armements spécialisés, la guérilla urbaine, la défense de sites stratégiques, le rôle des Nations unies et des ONG, les valeurs, la discipline et la compréhension du droit humanitaire, ainsi que sur la chaîne de commandement militaire somalien*. Ces cours d'initiation et de réintégration viennent en complément de la formation dispensée par la Mission de formation de l'UE (EUTM) à Bihanga, en Ouganda. Lancée le 7 avril 2010, à la suite de consultations avec la Commission, la Mission vise à contribuer au développement des forces de sécurité somaliennes dans une

perspective durable. Elle fait partie de l'approche globale de l'UE de la situation en Somalie, qui lie engagement politique, sécurité et développement.

48. En outre, il me plait d'informer le Conseil que l'AMISOM continue d'utiliser les fonds mis à disposition par le Gouvernement italien, dans le cadre de la Facilité de paix italo-africaine, et par le Gouvernement de la Suède, pour appuyer les forces de sécurité du TFG. L'AMISOM continue d'assurer le paiement mensuel d'indemnités pour un effectif total de 3 274 éléments. Même s'il est effectué dans des conditions difficiles, du fait de la situation sécuritaire ambiante, le paiement d'indemnités et dépenses de gestion aux forces de sécurité somaliennes et à l'administration du TFG a largement contribué à la pérennisation de la force et à la rétention du personnel, comme le montre la baisse relative du nombre des défections des forces de sécurité du TFG vers les groupes armés d'opposition.

49. Je forme le vœu que les efforts des différents partenaires, y compris l'IGAD, l'UA, les Nations unies, l'UE et d'autres partenaires bilatéraux, aident à constituer une force capable de défaire l'insurrection, de sécuriser la Somalie à très court terme et de poser les fondements d'une future armée nationale somalienne. Il n'est point besoin de souligner l'importance du JSC et de ses groupes de travail techniques dans le renforcement du partenariat existant et comme mécanisme de coordination. Il est impératif que le TFG adopte rapidement le projet de Plan national de sécurité et de stabilisation, ainsi que le rapport d'évaluation du secteur de la sécurité, en vue d'assurer l'appropriation des efforts en cours pour bâtir des forces de sécurité effectives.

50. La composante police de l'AMISOM comprend maintenant 50 éléments, dont 6 membres de l'équipe de direction et 44 formateurs et concepteurs provenant du Burundi, du Kenya, de l'Ouganda, du Nigéria, du Ghana, de la Sierra Leone et de la Zambie. Les officiers de police sont déployés à Nairobi, Manyani, et Mogadiscio.

51. En collaboration avec le TFG et d'autres membres du Groupe de travail technique sur la police, et sous la supervision du JSC, l'AMISOM enregistre des avancées dans ses efforts de soutien aux forces de police somaliennes. Ainsi, à ce jour, l'AMISOM a apporté son appui au recyclage de 875 policiers somaliens et a dispensé des cours de formation des formateurs à 26 autres. Elle a, en outre, soutenu la formation en protection anti-mine pour 50 policiers et militaires. La police de l'AMISOM a entrepris un certain nombre de missions d'évaluation pour la formation de la police somalienne hors du pays, tout en préparant le recrutement pour ces formations qui auront lieu plus tard dans l'année. Les officiers de police à Manyani ont déjà finalisé les programmes, les manuels et les plans de cours pour permettre de démarrer la formation en fin octobre 2010. Ces programmes, manuels et plans de cours seront harmonisés par l'AMISOM, en collaboration avec les forces de police somaliennes. Je voudrais ici exprimer ma gratitude au Danemark, pour son soutien technique et financier aux activités menées à Manyani, ainsi qu'aux Carabinieri italiens, qui, en collaboration avec l'AMISOM, sont en train de préparer un programme de formation pour les forces de police somaliennes à Manyani. Je voudrais, enfin, remercier le Gouvernement du Kenya, qui a gracieusement mis à notre disposition le Centre de formation de Manyani.

52. A Mogadiscio, les officiers de police de l'UA déployés en soutien à la police somalienne ont finalisé la sélection de 200 agents de police à former à Manyani à partir de fin octobre 2010. Ils ont également mené une formation de recyclage pour les forces de

police somaliennes déjà formés par les Ethiopiens et dont les coordonnées sont enregistrées dans une banque de données pour faciliter le paiement des traitements. L'AMISOM et les autres partenaires sont en train de développer les modalités et directives nécessaires pour faciliter les paiements, en utilisant les fonds mis à disposition à cet effet par le Gouvernement de l'Espagne. Dans le cadre du processus d'enregistrement, la composante police de l'AMISOM a développé une banque de données biométriques pour enregistrer ceux qui sont effectivement membres des forces de police somaliennes.

VII. AUTRES ACTIVITES DE L'UA EN APPUI AUX EFFORTS DE PAIX ET DE RELEVEMENT

Activités de nature politique

53. La nécessité d'une présence et d'un contrôle renforcés du TFG sur une portion plus grande de la Somalie constitue l'un des principaux piliers de l'Accord de paix de Djibouti. Cet objectif doit être poursuivi par le biais d'accords subsidiaires entre le TFG et les groupes somaliens désireux de promouvoir la paix et la réconciliation nationale. Dans ce cas particulier, le Bureau du Représentant spécial du Président de la Commission se propose d'apporter une assistance supplémentaire à la mise en œuvre effective de l'Accord TFG-ASWJ de mars 2010, et ce en aidant le TFG à développer des projets à impact rapide (QIP) dans les zones sous son contrôle. Ces projets à impact rapide seront orientés vers la mise à disposition de services sociaux et la modernisation des infrastructures sociales de base, afin d'accroître l'efficacité du TFG dans la prestation de services publics aux populations somaliennes.

54. Par ailleurs, mon Représentant spécial a identifié de nouvelles activités de médiation visant à élargir le champ du dialogue et de la réconciliation entre le TFG et les groupes d'opposition armés qui n'ont pas pris part, et restent opposés, au processus de paix de Djibouti. Dans les semaines à venir ces efforts seront intensifiés et renforcés.

55. Le Conseil se souviendra également que l'IGAD, l'UA, les Nations unies et les autres partenaires n'ont eu de cesse de réitérer que le processus de paix de Djibouti reste la seule feuille de route acceptable pour le rétablissement de la paix et de la stabilité en Somalie, et qu'il doit être pleinement soutenu par les Somaliens et la communauté internationale dans son ensemble. Afin de vulgariser l'Accord de Djibouti et de promouvoir un appui accru à sa mise en œuvre, le Bureau du Représentant spécial du Président de la Commission se propose d'organiser plusieurs activités avec les parties prenantes concernées, afin d'obtenir leur appui à la mise en œuvre de cet Accord. Il est notamment prévu : (a) d'initier un dialogue entre l'AMISOM et les TFIs (administrations régionales et parlementaires), les clans, les groupes religieux, les jeunes et les femmes, et (b) d'organiser des tables rondes et conférences sur l'Accord de paix de Djibouti et le processus lancé dans son prolongement, et ce avec la participation de parlementaires africains, de médias, organisations de la société civile et de groupes de réflexion. Ces activités et celles mentionnées ci-dessus seront financées par le Gouvernement espagnol.

Renforcement des capacités des institutions publiques

56. Le conflit qui déchire la Somalie depuis plus de deux décennies a entraîné le quasi-effondrement des institutions de l'Etat. Cet état de fait entrave les efforts du TFG pour

s'acquitter de son mandat dans le cadre de la transition et dispenser des services de base aux populations somaliens. C'est dans ce cadre que la Commission, à travers l'AMISOM, a pris des mesures pour appuyer le TFG dans la reconstitution de ses institutions vitales, y compris celles du secteur de la sécurité et la fonction publique.

55. Ce programme, qui est appuyé par le Gouvernement italien, est axé sur le renforcement des capacités des principaux Ministères et services gouvernementaux, y compris les Ministères de la Sécurité nationale, de l'Intérieur, du Trésor, de la Défense, du Commerce, des Transports, du Budget, des Finances, du Travail et du Développement des Ressources humaines, des Affaires étrangères, de la Planification, des Femmes et des Handicapés ; la Cour des Comptes, la Comptabilité générale, la Banque centrale, le Cabinet du Premier ministre et celui du Président. Quarante-cinq fonctionnaires ont été sélectionnés au sein de ces institutions et ont suivi une formation dispensée par l'Université d'Afrique du Sud (UNISA) et l'Institut de Gestion d'Ouganda (UMI), dans les domaines de la gestion financière, de l'audit, du recouvrement des recettes, des marchés publics, de la gestion générale et de l'encadrement. Cinq fonctionnaires du Ministère des Affaires humanitaires et de la Réinstallation ont suivi une formation sur la gestion humanitaire et la réinstallation dispensée par OCHA-Somalie.

56. Dans les prochaines semaines, des fonctionnaires somaliens seront envoyés dans certains Etats membres de l'UA, y compris le Libéria, le Rwanda, la Sierra Leone et l'Ouganda, pour deux semaines d'expérience pratique. Ces pays ont été sélectionnés en raison de leurs expériences positives de reconstruction post-conflit ; ils devraient permettre aux stagiaires de tirer de leurs expériences des enseignements pouvant s'adapter au contexte de la prestation de services publics dans une situation de conflit. Le projet se conclura par la fourniture des équipements de travail nécessaires et la réhabilitation des infrastructures qui permettront d'améliorer l'environnement de travail des agents concernés pour qu'ils puissent relever les défis liés à de prestation de services publics en Somalie. La Commission se chargera de trouver le soutien financier auprès des partenaires pour l'octroi d'indemnités de stage et autres prestations pour les stagiaires /fonctionnaires, afin d'assurer la viabilité du projet.

Elevage

59. L'élevage constitue le pilier de l'économie somalienne et une source de revenus importante pour la grande majorité de la population essentiellement pastorale et agro-pastorale en Somalie. L'exportation d'animaux, de cuirs, de peaux et de carcasses réfrigérées génère les devises étrangères nécessaires pour l'importation de produits alimentaires. La commercialisation du bétail crée des emplois et des revenus pour les opérateurs du marché et les autres acteurs concernés, et génère d'importants revenus pour les administrations locales et les municipalités.

60. Le Bureau Interafricain des Ressources animales de l'Union africaine (UA-BIAR), dont le siège est à Nairobi, est impliqué dans les efforts visant à soutenir le secteur de l'élevage en Somalie. Cette implication s'inscrit dans le cadre du mandat confié au BIAR aux fins d'améliorer la santé animale, de contribuer à l'élaboration de normes et de règlements pertinents, de renforcer les capacités institutionnelles et d'appuyer l'élaboration de politiques et les efforts d'harmonisation, de diffuser l'information et le savoir, et d'apporter

un appui aux Etats membres ayant des besoins spécifiques ou en situation d'urgence. Actuellement, le BIAR est impliqué dans la mise en œuvre de plusieurs projets en appui au secteur de l'élevage en Somalie. Le Bureau est directement responsable de la mise en œuvre de certains de ces projets, cependant que d'autres sont coordonnés par une ONG internationale (Terra Nuova), qui est l'agence d'exécution, le BIAR fournissant des conseils stratégiques et un soutien technique. Ces projets portent, entre autres, sur ce qui suit:

- (i) Unité de coordination de l'éradication de la peste bovine dans l'écosystème somalien (SERECU): Le SERECU a été créé pour éradiquer la peste bovine, une des maladies les plus redoutables pour le bétail, dans l'écosystème somalien comprenant le sud-est de l'Ethiopie, le nord-est du Kenya et la Somalie. En collaboration avec d'autres partenaires, notamment l'UE et la FAO, le BIAR a facilité la participation de vétérinaires somaliens à des réunions techniques régulières de coordination et d'harmonisation transfrontalière. Il a également appuyé la participation du Ministère de l'Elevage, des Forêts et du Territoire du TFG à des réunions internationales sur la peste bovine. La Somalie a été déclarée exempte de cette maladie en 2010.
- (ii) Le Programme de soutien à l'intégration des plans d'action nationaux sur la grippe aviaire et humaine: Dans le cadre de ce projet, qui a été financé par l'UA et l'UE, la Somalie a reçu un montant total de 600 000 Euros pour soutenir les interventions nationales contre la grippe aviaire.
- (iii) Projet de certification du bétail en Somalie (SOLICEP): Ce projet mené conjointement avec la FAO et Terra Nuova sur financement de l'UA et de l'UE, a pour but d'améliorer les performances à l'exportation du sous-secteur somalien de l'élevage et de l'écosystème somalien. Une formation a été dispensée au personnel concerné et les contributions de la Somalie pour conserver son siège à l'Organisation mondiale de la Santé animale ont été honorées pour 2008, 2009 et 2010. En août 2010, dans le cadre du projet SOLICEP, une réunion a été convoquée à Dubaï afin de faciliter le dialogue et la promotion de la confiance entre les autorités vétérinaires somaliennes et les négociants en bétail, d'une part, leurs homologues des pays importateurs dans la région du Golfe, d'autre part. Ce projet a contribué à la levée, en novembre 2009, de l'interdiction d'exporter du bétail en provenance de Somalie vers le Golfe.
- (iv) Soutien à l'Ecole des techniques vétérinaires et au Centre de référence (STVS): L'effondrement de l'Etat somalien en 1991 a créé une situation de vide en matière de formation vétérinaire. Ce vide a été comblé par les activités du STVS, qui offre une formation diplômante en sciences de la santé animale et contrôle de la sécurité et de la qualité des produits animaux. Des partenariats stratégiques ont été développés avec l'Université de Makerere et l'IGAD pour renforcer les programmes d'enseignement et permettre l'accréditation des cours STVS et assurer ainsi un cadre institutionnel pour la continuité des activités de l'Ecole. Le BIAR apporte un soutien technique aux activités de la STVS, alors que le soutien financier est apporté par l'UE, le Danemark et l'Italie.

- (v) Finalement, en réponse à la crise alimentaire qui a commencé en 2008, le BIAR a obtenu un financement de l'UE (2,8 millions d'Euros) pour mettre en œuvre un projet d'intervention d'urgence pour l'élevage en Somalie, afin d'atténuer la crise alimentaire sur une période de 24 mois, à partir de juillet 2009. Le projet est mis en œuvre en partenariat avec trois ONG internationales (COOPI, Terra Nuova et VSF-Allemagne).

61. Les projets du BIAR contribuent au renforcement des capacités institutionnelles, à la lutte contre les maladies du bétail ayant un impact sur le commerce et à l'amélioration de la certification sanitaire des animaux, afin d'améliorer l'exportation du bétail et la création d'emplois. Par ailleurs, les projets du BIAR offrent des fora aux experts du secteur de l'élevage (professionnels du secteur public et privé de la santé animale, négociants en bétail et chambres de commerce) de différentes zones géographiques, de se rencontrer et d'échanger régulièrement leurs expériences, malgré la diversité des intérêts politiques, claniques et commerciaux qui prévaut actuellement en Somalie. Ces fora ont également permis d'articuler des positions somaliennes communes sur les questions portant sur le contrôle des maladies du bétail, sur l'exportation du bétail et sur les produits dérivés de l'élevage. Grâce à ces interventions, les questions liées au secteur de l'élevage en Somalie ont continué de figurer à l'ordre du jour des enceintes internationales compétentes, malgré l'absence d'institutions publiques opérationnelles en Somalie.

VIII. NOUVELLES PHASES DU DEPLOIEMENT DE L'AMISOM ET CONCEPT D'OPERATIONS REVISE

62. Le Conseil se souviendra que, lors de sa 15^{ème} session extraordinaire, la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'IGAD a approuvé la recommandation faite par la mission militaire de l'IGAD en Somalie, telle que modifiée, et a demandé aux chefs d'Etat-major des Etats membres de l'IGAD de se réunir de toute urgence et de soumettre à la Commission de l'UA un plan pour le déploiement de 2 000 soldats de la paix, afin de permettre à l'AMISOM d'atteindre son effectif autorisé, d'examiner et de mettre en œuvre, le cas échéant, les recommandations faites par la mission militaire de l'IGAD en Somalie. Les chefs d'Etat-major des Etats membres de l'IGAD se sont réunis à Addis Abéba, le 21 juillet 2010, et ont adopté un plan d'action prévoyant le déploiement de troupes additionnels jusqu'à hauteur de 20 000 hommes.

63. Lors de sa 15^{ème} session ordinaire, la Conférence de l'Union, après avoir réitéré ses remerciements aux pays contributeurs de troupes (TCC) à l'AMISOM, à savoir le Burundi et l'Ouganda, pour leur précieuse contribution à la quête de la paix en Somalie et pour les sacrifices consentis, et encouragé les efforts en cours visant à renforcer les capacités des forces de sécurité somaliennes, a :

- (i) entériné les décisions de la 15^{ème} session extraordinaire des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'IGAD sur le renforcement de l'AMISOM à hauteur de 20 000 hommes;

- (ii) exprimé sa profonde appréciation à l'initiative prise par la région, dans le cadre de l'Architecture continentale de paix et de sécurité, pour permettre à l'AMISOM d'atteindre son effectif autorisé; et
- (iii) donné mandat à la Commission pour initier la planification des nouvelles phases de déploiement de l'AMISOM :

64. En application de cette décision de l'UA, la Commission a initié de vastes consultations avec tous les partenaires concernés, y compris l'IGAD, les Nations unies, les pays contributeurs de troupes actuels et potentiels à l'AMISOM, l'UE et les Etats Unis d'Amérique, sur le niveau des effectifs révisés et les nouvelles phases du déploiement de l'AMISOM. Dans le cadre de ces consultations, une réunion d'experts militaires et de sécurité s'est tenue à Addis Abéba, du 31 août au 1^{er} septembre 2010. A partir de ces consultations et réunions de planification, la Commission a élaboré un concept d'opérations révisé (CONOPS) pour l'AMISOM, qui décrit les modalités suivant lesquelles les forces de l'AMISOM et les forces alliées, y compris celles du TFG et les milices locales, doivent être employées pour atteindre l'objectif de stabilisation du Centre-Sud de la Somalie et d'amélioration des perspectives de paix et de réconciliation, ainsi que les moyens techniques, financiers et logistiques à mobiliser pour parvenir à cet objectif.

65. En décidant de déployer l'AMISOM en janvier 2007, le Conseil a autorisé la Mission: (i) à fournir un soutien aux Institutions fédérales de transition dans leurs efforts visant à stabiliser la situation dans le pays et à promouvoir le dialogue et la réconciliation ; (ii) à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire ; et (iii) à créer les conditions favorables à la stabilisation, à la reconstruction et au développement à long terme de la Somalie. Sur cette base, l'AMISOM a été chargée d'accomplir les tâches suivantes: (a) soutenir le dialogue et la réconciliation en Somalie, en collaboration avec toutes les parties prenantes ; (b) assurer, comme il se doit, la protection des Institutions fédérales de transition et de leurs principales infrastructures, afin de leur permettre de s'acquitter de leurs responsabilités ; (c) appuyer la mise en œuvre du Plan national de sécurité et de stabilisation de la Somalie, en particulier la reconstitution effective et la formation de forces de sécurité somaliennes inclusives, tout en ayant à l'esprit les programmes mis en œuvre par un certain nombre de partenaires bilatéraux et multilatéraux de la Somalie ; (d) apporter, dans la limite de ses capacités, et le cas échéant, un appui technique aux efforts de désarmement et de stabilisation ; (e) suivre, dans les zones de déploiement de ses forces, la situation sécuritaire ; (f) faciliter, tel que requis et dans la limite de ses capacités, les opérations humanitaires, y compris le rapatriement des réfugiés et le retour dans leur localité d'origine des personnes déplacées ; et (g) de protéger son personnel, ses installations et ses équipements, y compris le droit à la légitime défense.

66. Dans l'élaboration des nouvelles phases du déploiement de l'AMISOM, la Commission, tout en relevant les développements survenus depuis le déploiement initial de la Mission en 2007, est d'avis que le mandat donné par le Conseil en janvier 2007 est adéquat et suffisamment flexible pour répondre aux défis actuels sur terrain, en particulier s'il est mis en parallèle avec les Directives stratégiques et les Règles d'engagement révisées. L'élément essentiel ici porte sur la nécessité d'augmenter substantiellement l'effectif de la Mission et de renforcer son soutien logistique, financier et matériel, y compris les multiplicateurs de force, afin de lui permettre de s'acquitter pleinement de son mandat. Il

est également recommandé de renforcer considérablement la composante civile de l'AMISOM. Outre le renforcement des capacités de soutien de la Mission et l'exercice de son rôle politique, la composante civile appuiera également les efforts déployés par le TFG en ce qui concerne les questions humanitaires, le relèvement, la reconstruction et le développement des capacités institutionnelles, notamment en relation avec le respect de l'Etat de droit (services judiciaires et correctionnels), les services de douane, la gestion fiscale et économique.

67. En effet, comme indiqué plus haut, la situation sur le terrain est extrêmement volatile et dangereuse. Un nombre plus élevé de troupes que l'effectif autorisé en 2007 de 8 000 soldats, y compris des unités spécialisées, ainsi que des équipements adéquats, sont maintenant nécessaires pour assurer tout à la fois la protection de la Mission et de ses installations et mettre en œuvre les tâches qui lui ont été confiées, ainsi que pour jouer un rôle plus important dans la formation et l'encadrement des forces somaliennes.

68. Sur la base des consultations conduites par la Commission, il s'avère nécessaire de porter l'effectif autorisé à un minimum de 20 000 soldats, ce qui implique un effectif supplémentaire de 12 000 hommes par rapport au niveau actuel autorisé de 8 000 militaires, avec les capacités aériennes et maritimes nécessaires. Les 12 000 soldats additionnels seront déployés en deux phases. Initialement, l'objectif sera d'injecter 4 000 soldats supplémentaires à Mogadiscio pour pacifier la capitale et consolider l'autorité du TFG. Dans une deuxième phase, des mesures seront prises pour déployer la Mission graduellement à d'autres régions de la Somalie, en particulier celles qui sont contrôlées par des groupes alliés au TFG, avec le déploiement simultané de 4 000 hommes dans le secteur 1 et de 4 000 autres dans les secteurs 3 et 4.

69. Ces recommandations sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses. Tout d'abord, il est important que les Etats membres fournissent les troupes et le personnel nécessaires. Tout en me félicitant de l'engagement continu du Burundi et de l'Ouganda à augmenter sensiblement les effectifs de leurs troupes, il est important que les autres Etats membres contribuent également, ne serait-ce que pour renforcer le caractère panafricain de la Mission, qui ne devrait pas être portée seulement par deux pays. Je poursuivrai les efforts engagés à cette fin. Il est également entendu que le TFG renforcera sa cohésion et poursuivra plus énergiquement les efforts initiés en direction des groupes et individus qui, tout en étant en dehors du processus de Djibouti, sont attachés à la recherche de la paix, y compris la mise en œuvre de l'Accord conclu avec ASWJ. Au niveau opérationnel, l'AMISOM, les forces du TFG et les milices alliées devront coordonner étroitement leurs actions sur le terrain. En outre, la disponibilité d'un renseignement humain et électronique fiable permettra d'améliorer l'efficacité de la Mission.

70. Il est aussi important de prendre en compte la nécessité de mobiliser le soutien logistique et financier nécessaire de façon prévisible et flexible. Il convient de rappeler que le soutien à l'AMISOM est principalement assuré par les Nations unies, à travers un module de soutien logistique financé par des contributions statutaires et un Fonds d'affectation spéciale, financé par des contributions volontaires (avec des contributions reçues à ce jour de l'Allemagne, de l'Australie, de la République tchèque, du Japon, de la République de Corée, de Malte, de l'Arabie Saoudite, de la Turquie et du Royaume-Uni) pour le remboursement du matériel appartenant aux contingents (COE); l'UE, qui, à travers la

Facilité pour la paix en Afrique (APF), apporte un soutien financier pour couvrir les dépenses relatives au coût du pré déploiement, aux indemnités des troupes, au paiement en cas de décès et d'invalidité et autres dépenses connexes ; et d'autres partenaires, notamment les Etats Unis, qui apportent un soutien direct aux pays contributeurs de troupes (TCCs). Ce soutien, bien que louable, doit être considérablement renforcé et amélioré afin de relever les défis auxquels la Mission est confrontée sur le terrain. Entre autres, un certain nombre de partenaires qui contribuent au Fonds d'affectation spéciale ont attaché des conditionnalités à leurs contributions, en particulier en ce qui concerne les dépenses militaires, en excluant le remboursement du matériel légal. Cette contrainte est aggravée par l'insuffisance des contributions versées jusqu'à présent au Fonds d'affectation spéciale pour les dépenses militaires. Les fonds reçus à ce jour ont été utilisés pour le remboursement des COE des pays contributeurs de troupes à l'AMISOM pour la période allant du 16 janvier 2009 au 31 mars 2010 ; il n'existe présentement pas de fonds supplémentaires disponibles pour cette ligne budgétaire.

71. En outre, le taux actuel de remboursement des troupes (750 dollars/mois/soldat) est en deçà du taux de remboursement des Nations unies de 1028 dollars/mois/soldat. Face aux défis particuliers auxquels les troupes de l'AMISOM sont confrontées, cette disparité constitue un facteur limitatif pour les efforts de génération de troupes. A cet égard, il est donc impératif pour le Conseil de sécurité d'élargir le module de soutien des Nations unies à l'AMISOM pour inclure le financement des indemnités des troupes et des COE, y compris l'équipement lourd et léger, qui doivent provenir de contributions statutaires des Nations unies.

72. La version révisée du CONOPS propose également l'ajustement de la composante police de l'AMISOM. Lorsque le Conseil a autorisé le déploiement de l'AMISOM, il n'a mandaté que le déploiement d'une « *équipe de formation de la police* » sans pour autant préciser son effectif, sa composition et son rôle. De fait, le rôle et les tâches de la composante police ont été définis dans les Directives stratégiques pour l'AMISOM, qui font référence au déploiement d'une composante police de 270 agents dirigée par un Commissaire de police avec pour mission de former, d'encadrer, de suivre et de conseiller la Force de police somalienne (SPF).

73. Dans le cadre du mandat actuel de l'AMISOM, la composante police ne peut donc mettre en œuvre une stratégie d'intervention robuste pour soutenir et répondre aux besoins de la SPF et renforcer sa capacité. La disparité apparente entre le mandat et les Directives stratégiques pour l'AMISOM sur le rôle, les tâches, l'effectif et la composition de la police de l'AMISOM a conduit à des interprétations variées de la part des partenaires qui apportent également un soutien à la police somalienne. En conséquence, les Nations unies et d'autres partenaires ont essentiellement limité leur appui financier et logistique à la police de l'AMISOM conçue comme « une équipe de formation de la police », avec un effectif de 270 officiers de police.

74. Il est recommandé que le Conseil réexamine le mandat de la composante police pour en définir l'effectif, la composition, le rôle et les tâches, afin qu'elle puisse développer et mettre en œuvre des stratégies globales pour aider et soutenir le TFG à construire et améliorer ses capacités opérationnelles, de formation, d'administration et de gestion; rééquiper et remettre en état son infrastructure; appliquer la loi, ainsi que servir et protéger

les citoyens somaliens, en particulier les groupes vulnérables. Il est recommandé de porter l'effectif de la composante de police de l'AMISOM à 1 680 éléments, y compris 560 personnels de police et 8 unités de police constituées (FPU) de 140 hommes chacune.

75. Compte tenu de la dimension régionale et internationale du conflit somalien, la Commission estime que la création de liens opérationnels et de coopération entre l'AMISOM et d'autres opérations dans la région est essentielle. Plus précisément, les moyens et les ressources mobilisés pour lutter contre la piraterie devraient être utilisés pour soutenir les opérations de l'AMISOM, en particulier par l'imposition d'une zone d'exclusion aérienne et par le blocus des ports maritimes, pour empêcher l'entrée d'éléments étrangers en Somalie, ainsi que la fourniture d'armes et de munitions aux groupes qui mènent des attaques contre le TFG, la population civile et l'AMISOM.

IX. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

76. Plus de trois ans et demi après que le Conseil a autorisé le déploiement de l'AMISOM, la situation en Somalie continue d'être particulièrement précaire et difficile. S'il est vrai que des progrès importants ont été enregistrés, et le maintien des TFIs en Somalie n'en est pas le moindre, le chemin qui reste à parcourir n'en est pas moins long. Les querelles et divisions récurrentes au sein des TFIs, le retard accusé dans la mise en œuvre des tâches de la transition telles qu'énoncées par la Charte fédérale de transition et le processus de Djibouti, la violence qui continue de s'abattre sans répit sur la population et les institutions somaliennes, ainsi que les attaques perpétrées contre l'AMISOM, et le rôle croissant que jouent les combattants étrangers sont autant d'éléments qui témoignent des défis colossaux auxquels sont confrontés les Somaliens et la communauté internationale.

77. L'ampleur prise par le fléau de la piraterie et, de façon plus dramatique, les attentats criminels de Kampala de juillet dernier témoignent de la menace croissante que la situation actuelle fait peser sur la paix et la stabilité régionale et internationale. Tout retard supplémentaire dans l'adoption de mesures décisives aggraverait la menace et aura de lourdes conséquences. De toute évidence, il importe que toutes les parties concernées déploient des efforts renouvelés, afin de faire face avec plus d'efficacité à la situation actuelle et de mettre un terme à la violence et au chaos qui affligent la Somalie et son peuple depuis maintenant deux décennies.

78. Comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer à maintes reprises, les Somaliens, en particulier leurs dirigeants, ont la responsabilité première pour le rétablissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans leur pays. Il y a nombre de mesures qu'ils peuvent, par eux-mêmes, prendre pour faciliter la réalisation de cet objectif et s'acquitter de leurs obligations envers leur peuple. En ce moment précis, ils se doivent de faire preuve de *leadership*, de détermination et d'unité, tant il est vrai que sans de telles dispositions, aucune aide extérieure, si importante soit-elle, ne pourra significativement changer la situation en Somalie et permettre à ce pays de retrouver la place qui lui revient dans le concert des nations.

79. Comme indiqué plus haut, les querelles récurrentes et intermittentes au sein des TFIs ont littéralement paalysé le TFG au cours des 20 derniers mois. Il n'est point besoin de souligner que la cohésion interne constitue un impératif pour la paix et la stabilité en

Somalie et l'allègement des souffrances endurées par le peuple somalien. Les extrémistes qui se battent pour prendre le contrôle du pays sont ceux qui bénéficient le plus de ces querelles et de ces divisions. Je voudrais également souligner qu'au moment où les forces somaliennes et les troupes de l'AMISOM risquent, chaque jour, leur vie pour protéger les TFIs et défendre l'intégrité du processus de paix, les dirigeants politiques se doivent de faire preuve d'unité et de montrer qu'ils œuvrent ensemble dans l'intérêt supérieur de la Somalie.

80. A cet égard, la solution à laquelle les dirigeants somaliens sont parvenus pour mettre fin aux querelles et divisions les plus récentes au sein des TFIs, notamment la décision désintéressée prise par le Premier ministre de renoncer à son poste, constitue un socle sur lequel les Somaliens peuvent forger l'unité et la cohésion qu'exigent les circonstances actuelles dans leur pays. Je me félicite de l'engagement pris par le Président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed, lors de la réunion du Groupe de contact à Madrid, de nommer rapidement un nouveau Premier ministre et d'œuvrer au parachèvement des tâches de la transition. J'appelle les autres parties prenantes somaliennes à lui apporter le soutien nécessaire.

81. De façon plus spécifique, et tel qu'articulé dans le communiqué du Groupe de contact à Madrid, il est essentiel que les TFIs prennent d'urgence les mesures suivantes:

- (i) élaborer une feuille de route sur la gestion du reste de la période de transition, avec des priorités politiques, sécuritaires et de reconstruction clairement définies ;
- (ii) accélérer la mise en œuvre des tâches pendantes de la transition, tout en gardant à l'esprit que le 20 août 2011 marquera la fin de la période transitoire. Le processus constitutionnel devra être finalisé, avec de larges consultations nationales et des contributions de la diaspora;
- (iii) continuer de tendre la main à tous les Somaliens épris de paix. Bien que l'Accord signé avec l'ASWJ soit un pas dans la bonne direction, il ne pourra avoir d'impact véritable que si ses dispositions sont intégralement appliquées. Je suis préoccupé par les difficultés rencontrées à cet égard, et je demande instamment au TFG et à ASWJ de prendre les mesures requises pour relancer la mise en œuvre des engagements pris au terme de l'Accord. Le TFG doit tendre la main aux nombreuses autres parties prenantes, et le faire dans un esprit d'inclusivité, tout en gardant à l'esprit que le processus de Djibouti reste la seule base pour la paix et la réconciliation en Somalie ;
- (iv) approuver, de toute urgence, le projet de Plan national de sécurité et de stabilisation (NSSP) et le rapport d'évaluation du secteur de la sécurité, afin d'en assurer l'appropriation au niveau national et de permettre aux partenaires de soutenir sa mise en œuvre.

82. Pour que leurs efforts aboutissent, les Somaliens auront besoin du soutien sans réserve du continent et de la communauté internationale. L'UA demeure inébranlable dans son appui, consciente qu'elle est des obligations qui sont les siennes envers la Somalie, un des membres fondateurs de l'OUA qui a apporté une contribution remarquable à la

libération du continent, et envers son peuple, dont les souffrances et le sort exigent de tous les Africains un sens renouvelé de solidarité. Bien que la situation en Somalie requiert la mobilisation de ressources et de moyen qui dépassent ceux dont dispose l'UA, notre organisation continentale ne peut se décharger de ses responsabilités vis-à-vis de la Somalie et de son peuple. L'UA est la seule organisation vers laquelle le peuple somalien peut sans hésiter se tourner, au moment où il s'emploie à mettre fin à des décennies de violence et de souffrances indescriptibles.

83. Aussi l'UA continuera-t-elle d'apporter un appui politique et diplomatique au TFG ; d'œuvrer au renforcement de la sécurité à Mogadiscio, afin de créer un environnement plus propice pour que les TFIs puissent s'acquitter de leurs obligations ; d'aider le TFG dans le rétablissement effectif des institutions gouvernementales, y compris les forces de sécurité et de police et les institutions publiques ; et de faciliter l'action humanitaire, tout en apportant, dans la limite de ses moyens, une assistance aux Somaliens dans le besoin. Plus précisément, au cours de la période à venir, les efforts de l'UA s'articuleront autour des axes suivants:

- (i) appui aux efforts visant à assurer la gestion efficace de la période restante de la transition et la mise en œuvre des tâches en suspens;
- (ii) appui aux efforts visant à élargir le processus de réconciliation et à tendre la main au plus grand nombre possible de parties prenantes dans le cadre du processus de Djibouti;
- (iii) intensification des efforts pour atteindre l'effectif autorisé de 8.000 soldats pour l'AMISOM. Un bataillon burundais supplémentaire sera bientôt déployé, ce qui permettra d'atteindre l'effectif autorisé. Une AMISOM renforcée sera mieux à même d'accomplir son mandat, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la sécurité et la protection des installations principales à Mogadiscio, telles que l'aéroport, le port et Villa Somalia. La Commission poursuivra, en parallèle, les efforts déployés pour intégrer les lignes directrices sur la protection des civils dans les activités de l'AMISOM. Face à une situation sécuritaire très difficile, la Mission a fait tout ce qui est en son pouvoir pour minimiser les pertes civiles collatérales. A cet égard, l'UA ne ménagera aucun effort, tant il est vrai que la raison d'être du déploiement de l'AMISOM en Somalie est de mettre un terme aux souffrances infligées au peuple somalien et de l'aider à rebâtir des institutions fonctionnelles ;
- (iv) plus grande mobilisation de la communauté internationale pour qu'elle s'acquitte de ses responsabilités envers la Somalie et son peuple. La nomination de l'ancien Président Jerry John Rawlings comme Haut Représentant de l'UA pour la Somalie contribuera, à n'en pas douter, à imprimer un nouvel élan aux efforts déployés à cette fin.

84. Comme indiqué aux paragraphes 61 à 74, et conformément aux décisions de l'IGAD, telles qu'approuvées par le Sommet de Kampala, la Commission a élaboré un concept d'opérations révisé pour l'AMISOM, qui prévoit une augmentation substantielle des effectifs de la Mission, qui passeront de 8 000 à 20 000 soldats. Le concept d'opérations révisé

prévoit également une composante de police renforcée, avec le déploiement de 560 experts et de 8 unités de police constituée de 140 éléments chacune. Je recommande au Conseil d'approuver ces propositions. Par ailleurs, reconnaissant l'importance capitale que revêt la conduite d'actions et d'activités coordonnées aussi bien sur terre qu'en mer en vue de l'accomplissement du mandat de l'AMISOM, il est essentiel de bâtir un lien opérationnel avec les forces qui opèrent au large de la Somalie et de mobiliser leur appui. En outre, le Conseil doit souligner la nécessité d'apporter, à chaque fois que de besoin, l'appui requis à la Mission tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Somalie.

85. L'adoption de ces recommandations sera une nouvelle illustration de l'engagement de l'Afrique et de sa détermination à apporter un soutien maximal aux Somaliens et de faciliter l'aboutissement du processus de paix et de réconciliation. Toutefois, la mise en œuvre du CONOPS révisé dépendra en grande partie de la disposition des Etats membres à fournir les troupes et autres personnels requis. Je suis conscient de l'engagement du Burundi et de l'Ouganda à fournir des troupes supplémentaires pour permettre à la Mission d'atteindre l'effectif nouvellement proposé. Les dirigeants burundais et ougandais et leurs peuples méritent notre respect et notre gratitude pour leur engagement sans faille, en dépit des nombreux défis auxquels ils sont confrontés et des risques inhérents à leur implication en Somalie. Mais ces deux pays ne sauraient indéfiniment porter seuls ce qui est en fait une responsabilité continentale. Il importe que d'autres Etats membres s'engagent et partagent avec eux le fardeau de la responsabilité collective de l'Afrique en Somalie. Ainsi, nous enverrons un message d'unité et de force, dépourvu de toute ambiguïté, à tous ceux qui, à l'intérieur comme à l'extérieur de la Somalie, se sont fixés pour objectif de compromettre les efforts de paix, tout en marquant notre solidarité avec le peuple somalien dans l'entreprise visant à mettre un terme à ses souffrances.

86. Comme l'a souligné le Groupe des Sages de l'UA lors de sa réunion sur la Somalie, tenue à Nairobi en novembre 2008, nulle part ailleurs dans le monde, l'urgence de traduire dans la réalité le principe de la responsabilité de protéger, dont l'avènement a marqué un jalon important, ne se pose avec autant d'acuité qu'en Somalie. Pourtant, jusqu'ici, la communauté internationale a failli à sa responsabilité en Somalie. Son action en Somalie a été tardive (étant rarement en phase avec les développements sur le terrain), partielle (s'attaquant résolument à certains aspects de la crise, par exemple le fléau de la piraterie, et ne prêtant pas une attention suffisante à ce qui se passe sur la partie continentale) et inadéquate (les ressources mobilisées à ce jour sont sans rapport avec les défis qui se posent). La communauté internationale n'a fait montre ni de détermination ni de sens de l'anticipation, pas plus qu'elle n'a saisi les opportunités qui se sont présentées à elle, pour faire avancer la cause de la paix et de la réconciliation en Somalie. Si cet état de fait devait se poursuivre, non seulement la communauté internationale faillirait-elle à sa responsabilité vis-à-vis du peuple somalien, mais elle aura également à faire face aux conséquences de ses hésitations et de son inaction.

87. Tout en réitérant les sincères remerciements de l'UA aux Nations unies pour leur précieux appui tant politique que logistique, je lance un appel au Conseil de sécurité pour qu'il prenne les décisions actuellement attendues, conformément à sa responsabilité principale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans l'immédiat, le Conseil de sécurité doit prendre les mesures pratiques suivantes en appui aux efforts déployés par l'UA et la région, ainsi que par les parties prenantes somaliennes :

- (i) autoriser un module d'appui renforcé à l'AMISOM qui tienne compte du nouveau CONOPS et prenne en charge le remboursement du matériel appartenant aux contingents (COE), y compris le matériel lourd et le matériel léger, et des indemnités dues des troupes au taux des Nations unies. Par ailleurs, le Conseil de sécurité doit autoriser qu'un tel appui soit mis à la disposition de la Mission tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Somalie, à chaque fois que de besoin. Cet appui accru doit être financé par des contributions des Nations unies, afin de garantir un financement approprié, prévisible et durable pour l'AMISOM. De façon significative, le mini Sommet de New York et la réunion du Groupe de contact à Madrid ont souligné la nécessité de la mise à disposition prévisible, durable et à temps de ressources pour l'AMISOM. Je suis convaincu que le Conseil de sécurité répondra à cet appel et que l'Assemblée générale apportera l'appui requis, afin que le Secrétaire général puisse agir en conséquence ;
- (ii) imposer, en réponse à la demande de l'UA et de la région, un blocus naval et une zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Somalie pour empêcher l'entrée d'éléments étrangers en Somalie, ainsi que les vols et transferts d'armes et de munitions aux groupes armés en Somalie qui mènent des attaques contre le TFG, l'AMISOM et la population somalienne. A cet égard, le Conseil de sécurité pourrait demander aux opérations navales menées au large des côtes de la Somalie, avec son autorisation, d'apporter un appui plus direct et concret à l'AMISOM, dont les modalités seraient définies ultérieurement ;
- (iii) assurer l'application des sanctions contre tous ceux qui entravent le processus de paix et de réconciliation en Somalie, en particulier par le biais d'un appui financier, matériel et logistique à des groupes menant des attaques contre le TFG, le peuple somalien et l'AMISOM ;
- (iv) aborder la question de la piraterie au large des côtes de la Somalie d'une manière globale, en vue de s'attaquer efficacement à ses causes sous-jacentes et à d'autres menaces tout aussi graves qui affectent les moyens de subsistance et le bien-être du peuple somalien, en particulier la pêche illégale et le déversement de substances et de déchets toxiques au large des côtes de la Somalie ; et
- (v) réaffirmer sa volonté de déployer une opération de maintien de la paix des Nations unies en Somalie qui prendrait la relève de l'AMISOM et arrêter, de toute urgence, un calendrier pour ce déploiement, en gardant à l'esprit que lorsque l'UA a pris la décision de déployer une opération en Somalie, elle l'a fait avec l'espoir que l'ONU prendrait la relève dans les six mois, afin d'appuyer la stabilisation et la reconstruction à long terme de la Somalie.

88. Au-delà du Conseil de sécurité, la communauté internationale et les autres partenaires de l'UA, y compris la Ligue des Etats arabes, l'Union européenne et ses Etats membres, l'Organisation de la Conférence islamique, ainsi que les partenaires bilatéraux de

l'UA, notamment les Etats Unis d'Amérique, ont un rôle clé à jouer. Je les remercie pour l'assistance apportée à ce jour. Leur soutien politique, financier et logistique continu et renforcé est requis pour la mise en œuvre effective du mandat de l'AMISOM et le rétablissement durable de la paix et de la sécurité en Somalie. Par ailleurs, ils peuvent apporter une contribution significative pour offrir les dividendes de la paix au peuple somalien et pour la reconstruction du pays. La Déclaration d'Istanbul constitue une base pour une action concertée et urgente de la communauté internationale à cet égard. De manière plus générale, il est essentiel qu'ils apportent un appui adéquat à la reconstitution des institutions somaliennes et à la reconstruction à long terme du pays, et ce d'une manière coordonnée. Tout aussi importante est la nécessité de répondre aux besoins humanitaires en Somalie, en engageant des ressources accrues en appui aux organisations humanitaires actives sur le terrain. Je voudrais aussi exprimer mes sincères remerciements à l'IGAD et à ses Etats membres pour les efforts inlassables qu'ils déploient.

89. Je voudrais, enfin, exprimer ma profonde gratitude à mon Représentant spécial et à son adjoint pour l'engagement dont ils font preuve dans la conduite de l'AMISOM, dans l'entreprise de restauration de la paix et de la stabilité en Somalie. Je tiens également à exprimer ma gratitude au Commandant de la Force et à son adjoint, au Commissaire de Police et à son adjoint et, de manière plus générale, à toutes les femmes et à tous les hommes qui servent l'Afrique dans des conditions difficiles au sein de l'AMISOM, qu'ils soient civils, officiers de police ou soldats des pays contributeurs de troupes et de police. Je voudrais, en particulier, exprimer ma sympathie aux Gouvernements des Républiques du Burundi et d'Ouganda et aux familles des soldats qui ont payé le sacrifice ultime dans notre quête de paix, de stabilité et de développement en Somalie.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2010-10-15

Report of the Chairperson of the Commission on the Situation in Somalia

African Union

Peace and Security

<https://archives.au.int/handle/123456789/8268>

Downloaded from African Union Common Repository